



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **39**  
- représentés : **7**  
**TOTAL 46**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Laurence HOMMEL, Ajointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Thierry KLEIN, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> Mme Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Marie-Bernadette PIETTRE, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

#### Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Laurence HOMMEL
M. Julien HAEGY	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Philippe BUCHMANN	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à Mme Marie Bernadette PIETTRE
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

#### Membres excusés :

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLSHEIM  
Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe de DUPPIGHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

---

**N° 22-100**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'état des emplois permanents 2022 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2022 ;

**VU** sa délibération N° 22-99 de ce jour portant mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté de Communes ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23 1° autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris ;

**VU** le décret N° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret N° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs ;

**CONSIDERANT** qu'un agent du service administratif de la Communauté de Communes est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 13 juin 2022 ;

**CONSIDERANT** que la charge de travail de l'intéressée est reportée sur d'autres agents de la Communauté de Communes qui effectuent dès lors des heures complémentaires et sont contraints de reporter leurs congés annuels ;

**CONSIDERANT** que la situation ne peut plus durer ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Sabrina LABBE-LASTAVEL, Directrice Générale Adjointe des services ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de créer, au tableau des effectifs, un emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif, à raison de 35 heures de service hebdomadaire, pour une durée de 6 mois,

**précise**

que l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif,

**modifie**

corrélativement l'état des emplois de la Communauté de Communes,

**souligne**

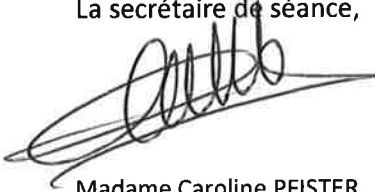
que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé à ce titre seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2023,

**autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Madame Caroline PFISTER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 16 décembre 2022
- publication sur le site internet le : 16 décembre 2022

**Acte à classer****DE-22-100**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-16T11-18-50.00 ( MI241982186 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20221215-DE-22-100-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CREATION  
D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS  
COMPLET

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.Acte : [22-100 RH AG CREATION POSTE  
ADJOINT ADMINISTRATIF NON  
PERMANENT A TEMPS  
COMPLET.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 16/12/22 à 11:18

Date 16/12/22 à 11:18

Date 16/12/22 à 11:23

Par **SEGUIN Muriel**Par **SEGUIN Muriel**